

Règlement Général

2ème Edition - 2015

ARTICLE 1

L'Association Proscience – Te turu 'ihi, dont le siège social est à Papeete, organise un concours scientifique sous la dénomination "*Concours scientifique des collèges*".

Ce concours a pour objectif de valoriser et récompenser la curiosité scientifique, la réflexion et l'ingéniosité des élèves.

ARTICLE 2

Peuvent participer à ce concours les élèves des classes de 4ème et 3ème de tous les collèges, publics et privés, de Polynésie.

Ce concours se déroule par équipes de 3 élèves du même établissement.

Les élèves d'une même équipe peuvent indifféremment être de la même classe ou pas, être dans des classes de même niveau ou pas. Liberté est laissée aux élèves de se regrouper par affinité.

ARTICLE 3

Pour pouvoir participer, les équipes doivent IMPERATIVEMENT remplir une fiche d'inscription accompagnée des autorisations parentales de chacun des trois élèves qui composent l'équipe. Ces documents sont remis au professeur référent désigné par chaque établissement, qui les fera parvenir à :

PROSCIENCE - Concours scientifique BP 44245 - 98713 Papeete

Les inscriptions seront déclarées closes le 2 mars 2015.

ARTICLE 4

Le concours se déroule en trois grandes étapes :

1. **Remise** aux équipes inscrites d'un "**dossier de recherches**". Ce dossier dévoile les thèmes sur lesquels les élèves seront interrogés. Il guide leur recherche pour les aider à se documenter et se préparer à la première épreuve écrite. Ils peuvent être aidés dans leur préparation par les professeurs de leur établissement. Aucun devoir, aucune réponse n'est attendue pour cette première étape.

2. **Epreuves écrite de sélection.**

Elle aura lieu le mercredi 25 mars à 10 heures, dans les collèges des équipes inscrites. Elle dure 1 heure précise et se déroule dans des conditions habituelles d'examen. Les élèves travaillent par équipes. Une seule copie est rendue par équipes. Les élèves n'ont pas droit aux documents ni aux calculatrices.

Le questionnaire et les copies d'examen seront rédigés par Proscience et envoyés aux Principaux des collèges dans les jours qui précèdent l'épreuve.

La forme définitive de l'épreuve n'est pas encore précisée. Elle contiendra des questions ouvertes, des QCM mais aussi des questions plus ludiques. Un barème de notation sera établi. Les réponses fausses seront pénalisées.

Toutes les copies sont renvoyées par l'établissement scolaire à :

PROSCIENCE - Concours scientifique BP 44245 - 98713 Papeete

Les copies sont corrigées par le groupe organisateur du concours.

Les dix meilleures équipes seront sélectionnées pour la Finale.



Concours scientifique des collèges

PROSCIENCE – Te turu 'ihi

3. La finale.

Elle se déroulera dans les locaux du collège d'Arue, **le mercredi 13 mai**, à partir de 13 heures (cette heure pourra être modifiée en fonction des problèmes logistiques rencontrés).

La Finale comporte deux épreuves distinctes de chacune 1 heure:

1. Une épreuve écrite
2. Une épreuve expérimentale

L'association Proscience prendra en charge une partie des frais de transport des élèves des îles (autres que les Iles Du Vent) qui seraient sélectionnés pour la finale. La participation financière de Proscience à ces frais de déplacement ne saurait excéder 50%.

Il appartient aux établissements et/ou associations de parents d'élèves de prévoir et de financer l'accompagnement par un adulte des équipes sélectionnées pour la finale à Papeete.

Le groupe organisateur corrigera les épreuves aussitôt.

ARTICLE 5 - Les récompenses

Les élèves des trois équipes lauréates seront récompensés par des lots prestigieux.

Les élèves des autres équipes sélectionnées pour la finale recevront un "lot de consolation".

La publication des résultats et la remise des prix se feront dès la fin de la correction des copies, à l'occasion d'une petite cérémonie de félicitations.

ARTICLE 6 - Gratuité

L'inscription au concours scientifique de Proscience est gratuite.

ARTICLE 7 - Groupe organisateur et jury

Le groupe organisateur est initialement composé de Mmes V. Chemineau, C. Normand, S. Ruggieri, C. Millous, J. Broilliard et R. Plichart. Cette équipe n'est pas figée et peut évoluer.

Ce groupe élabore le contenu des épreuves. Il garantit le secret jusqu'au jour du concours. Il est également chargé de la correction des épreuves.

Le jury est constitué des membres du groupe organisateur et de membres du bureau de l'association PROSCIENCE- Te turu 'ihi. Le jury valide les corrections et détermine le classement final.

En cas d'égalité de note lors des délibérations, le jury départage les candidats.

La décision du jury ne sera susceptible d'aucun recours.

ARTICLE 8

Du seul fait de l'acceptation de leurs récompenses qui ne pourront en aucun cas être échangées contre des espèces, les gagnants autorisent l'association PROSCIENCE- Te turu 'ihi à utiliser leurs noms dans le cadre de la publicité dudit concours et ce sans autre contrepartie que leur prix.

ARTICLE 9

L'association PROSCIENCE- Te turu 'ihi se réserve le droit de modifier, écarter, proroger ou annuler le présent concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.